

Formulaire de confirmation de la vente ou de la mise en pension
(à compléter en deux exemplaires)

1.	Numéro de référence	
2.	Date de transaction	
3.	Courtiers :	
	Courtier vendeur (Nom complet)	
	Courtier acheteur (Nom complet)	
4.	Parties :	
	Vendeur ou Cédant	
	Acheteur ou Cessionnaire	
5.	Objet :	
	Type de transaction *	
	Catégorie des titres	
	N° de série des titres	
	Nombre de titres	
	Date d'émission des titres	
	Date d'échéance des titres	
	Valeur nominale	
	Taux de coupon	
	Taux du REPO	
	Taux de marge	
	Date d'échéance du REPO	
6.	Règlement :	
	Moyen de règlement	
	Banque du Cédant	
	N° du compte bancaire du Cédant	
	N° du compte-titres du Cédant	
	Banque du Cessionnaire	
	N° du compte bancaire du Cessionnaire	
	N° du compte-titres du Cessionnaire	
	Prix de vente ou du REPO convenu	
	Date valeur	

Signature autorisée

Signature autorisée

(*) : Vente, Pension livrée, Pension livrée inverse, Transfert.

Notes complémentaires au formulaire de confirmation de la vente

1. Numéro de référence : Le vendeur doit communiquer ce numéro à l'acheteur pour que ce dernier puisse utiliser le même numéro sur son formulaire de confirmation d'achat.

2. Date de négociation : Date de signature du contrat

3. Courtiers :

Courtier vendeur - courtier vendant pour le compte du propriétaire du titre
Courtier acheteur - courtier achetant pour le compte d'un nouveau propriétaire
(potentiel)

4. Parties :

Vendeur - du titre mis en vente
Acheteur - du titre mis en vente

5. Objet :

Type de transaction :

1. Vente
2. Transfert
3. Réescompte
4. Opérations Repo
5. Opérations Repo en sens inverse
6. Inscription hypothécaire
7. Levée de l'hypothèque

Numéro d'émission - numéro d'identification de l'émission particulière de titres
faisant objet de transaction

Échéance - nombre de jours jusqu'à la date de rachat du titre, calculés à partir de
la date valeur

Valeur faciale - valeur nominale, c'est-à-dire, le montant remboursable à
l'échéance

6. Livraison de :

Numéro de compte du vendeur

Date valeur - Date de règlement convenue, c'est-à-dire la date de transfert des titres

7. Règlement :

Prix convenu - prix du contrat de transaction

Banque du Bénéficiaire - Banque du vendeur

Numéro de compte de la branche - Branche (catégorie) à laquelle appartient le vendeur et son numéro de compte dans cette branche

Date valeur - date convenue de règlement, la même date que celle marquée au point 6 ci-dessus

8. Nouvelle livraison à :

Numéro de compte - Numéro de compte du vendeur des titres du Trésor ouvert à la BRB

Date valeur - date d'échéance de l'opération Repo ou du privilège (convenue au moment de la transaction)

9. Nouveau règlement à :

Prix convenu : Montant convenu entre les deux parties pour équilibrer leurs positions

Banque remettante - Banque qui a initialement facilité l'opération Repo, qui peut être la BRB ou une autre banque

Numéro de compte de la branche - Branche (catégorie) et son numéro de compte respectif

Date valeur : Date d'échéance de l'opération Repo ou du privilège y relatif

10. Confirmation :

Pour un investisseur individuel (un particulier), sa signature suffit. Mais, pour les autres investisseurs, c'est-à-dire, les entreprises, la confirmation doit être signée par deux personnes autorisées.